



**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR LE FINANCEMENT DE BOURSES
D'EXCELLENCE UEMOA POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE**

EDITION 2023-2026

1. En application du Traité modifié de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et en cohérence avec le Cadre d'Actions Prioritaires 2021-2025 (CAP 2025) de la Commission en matière de développement des ressources humaines, il est prévu le financement de Bourses d'excellence UEMOA à la formation et à la recherche.
2. Le présent appel à candidatures vise à sélectionner, au total pour chaque Etat membre de l'Union, dix (10) étudiant-e-s méritant-e-s qui se verront octroyer des bourses d'excellence, pour entreprendre une formation d'un cursus complet de niveau Licence, Master, Doctorat ou post-doctorat en spécialisation dans le domaine de la santé humaine dans **un établissement d'enseignement supérieur implanté sur le territoire de l'Union¹**. **Cette bourse d'excellence n'est pas cumulable avec une autre bourse**. Les formations en ligne ne sont pas également admissibles.
3. Peuvent répondre à cet appel les ressortissant-e-s des Etats membres de l'UEMOA, qui remplissent les conditions ci-dessous :
 - Candidat-e à une bourse de formation de niveau Licence
 - Etre âgé-e de **21 ans au maximum au 31 décembre 2023** ;
 - Etre titulaire d'un baccalauréat, toutes séries confondues, obtenu en 2023 ;
 - Avoir au minimum une moyenne de **14/20** à l'examen du baccalauréat session 2023 ;
 - Etre disposé(e) à entreprendre prioritairement une formation dans l'un des domaines suivants :
 - Sciences de l'Ingénieur : Agronomie, Industrie agro-alimentaire, Elevage et Santé Animale, Génie industriel, Aménagement du territoire, environnement et gestion urbaine, Génie Mécanique, Génie Civil, Génie Electrique, Génie Informatique, Génie Electronique, Génie de l'Environnement (énergies renouvelables), Technologies de l'Information et de la Communication ;
 - Expertise Comptable et Financière (DECOGEF).

¹ La possibilité d'étudier hors de l'Union existe UNIQUEMENT pour un nombre LIMITE de filières.

- Candidat-e à une bourse de formation de niveau **Master**
 - Etre âgé-e de **24 ans au maximum au 31 décembre 2023** ;
 - Etre titulaire d'une Licence ;
 - Avoir au minimum une moyenne de **14/20** au diplôme requis présenté ;
 - Etre disposé(e) à étudier prioritairement dans l'un des domaines suivants :
 - Sciences de l'Ingénieur : Agronomie, Industrie agro-alimentaire, Elevage et Santé Animale, Génie industriel, Gestion intégrée et développement durable du littoral, Géomantique et ingénierie de l'environnement et aménagement du territoire, Planification régionale et aménagement du territoire, Génie Mécanique, Génie Civil, Génie Electrique, Génie Informatique, Génie Electronique, Génie de l'Environnement (énergies renouvelables), Intelligence Artificielle, Technologies de l'Information et de la Communication ;
 - Expertise Comptable et Financière (DESCOGEF).

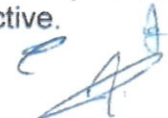
- Candidat-e à une bourse de formation de niveau **Doctorat**
 - Etre âgé(e) de **28 ans au maximum au 31 décembre 2023** ;
 - Etre titulaire d'un Master ;
 - Avoir au minimum une moyenne de **14/20** au diplôme requis présenté ;
 - Etre disposé(e) à étudier prioritairement dans l'un des domaines suivants :
 - Sciences de l'Ingénieur : Agronomie, Industrie agro-alimentaire, Elevage et Santé Animale, Génie industriel, Dynamiques des territoires et développement, Génie Mécanique, Génie Civil, Génie Electrique, Génie Informatique, Génie Electronique, Génie de l'Environnement (énergies renouvelables), Intelligence Artificielle, Technologies de l'Information et de la Communication ;
 - Sciences Economiques (environnement, économie industrielle, innovation, régulation des marchés...) ;
 - Expertise Comptable et Financière (DECOFI).

- Candidat-e à une bourse de formation spécialisée en santé humaine (Master, DES ou PhD)
 - Etre âgé(e) de **35 ans au maximum au 31 décembre 2023** ;
 - Etre titulaire d'un Doctorat en Médecine ou en pharmacie ;
 - Avoir au minimum une moyenne de **14/20** au diplôme requis présenté ;
 - Etre disposé(e) à étudier prioritairement dans l'un des domaines suivants :
 - Règlementation pharmaceutique ;
 - Epidémiologie ;
 - Toxicologie ;
 - Pharmacologie ;
 - Neurochirurgie ;
 - Cardiologie ;
 - Oncologie.

A.

A.

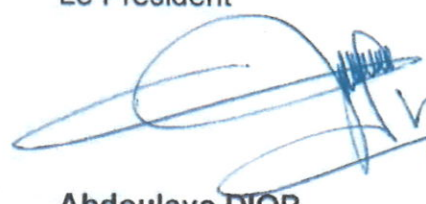
4. Les personnes intéressées à candidater sont invitées à **s'inscrire en ligne** sur le site internet de l'UEMOA, à l'adresse suivante : <http://www.uemoa.int> (CARRIERE/Bourses), jusqu'au **15 août 2023**.
5. Les candidat-e-s présélectionné-e-s seront invité-e-s à transmettre les pièces complémentaires suivantes :
- une copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;
 - une copie légalisée du certificat de nationalité ;
 - un curriculum vitae de deux (2) pour le Master ou de trois (3) pages au maximum pour la formation doctorale ou post doctorale ;
 - une copie légalisée du diplôme ou de l'attestation de réussite du niveau requis ;
 - le relevé des notes obtenues au dernier diplôme requis présenté ;
 - la note obtenue à la soutenance **ainsi que** les relevés de notes des six années sont requises pour les titulaires du doctorat candidats à une spécialisation ;
 - une facture pro forma **fournie par l'établissement d'accueil sollicité**, indiquant les différents frais : inscription, scolarité, laboratoire, séjour doctoral, ... par année académique et pour tout le cycle ;
 - une attestation d'inscription (ou pré-inscription) ou de réussite au concours d'entrée dans l'établissement sollicité ;
 - une lettre de motivation pour les formations de niveau Master ou Doctorat ;
 - une lettre de recommandation du Directeur de thèse cosignée par le Président de l'université (ou le Recteur) ;
 - une copie du certificat d'inscription en thèse ;
 - le chronogramme de réalisation du projet de thèse signé par le Directeur de thèse ;
 - un projet de recherche de 10 pages maximum, validé et signé par le Directeur de thèse.
6. Le financement de l'UEMOA comprend :
- une allocation forfaitaire de **deux cent mille (200.000) francs CFA** au titre des frais d'installation en une seule fois pour la durée du cycle ;
 - une allocation forfaitaire de **deux cent mille (200.000) francs CFA** au titre de l'allocation pour assurance à chaque rentrée académique ;
 - un billet aller-retour du pays d'origine vers le lieu de formation, s'il y a lieu, chaque deux ans ;
 - le paiement des frais de formation conformément à la facture qui sera transmise par l'établissement d'accueil (dans la limite des ressources budgétaires prévues au Programme).
- Pour le cycle de Licence
 - une allocation de subsistance mensuelle de **cent cinquante mille (150.000) francs CFA**, à compter de la date de rentrée et de présence effective.



- Pour le cycle de Master
 - une allocation de subsistance mensuelle de **cent quatre-vingt mille (180.000) francs CFA**, à compter de la date de rentrée et de présence effective.
 - Pour le cycle de Doctorat ou spécialisation en santé humaine
 - Une allocation de subsistance mensuelle de **deux cent mille (200.000) francs CFA**, à compter de la date de rentrée et de présence effective ;
 - Au titre des frais de paillasse, d'équipement, de documentation ou de frais de voyage aller-retour de l'Université au lieu de recherches en cas de séjour doctoral, un montant forfaitaire maximum, pour tout le cycle, de **cinq millions (5 000 000) de francs CFA** sera également accordé sur présentation de pièces justificatives. En cas de séjour doctoral, la Commission de l'UEMOA mettra à la disposition du bénéficiaire un billet aller-retour et lui fournira une indemnité de subsistance qui tiendra compte du pays d'accueil. Cette indemnité de subsistance n'est pas cumulable avec les 200.000 F CFA par mois indiqués plus haut ;
 - Les talons de voyage doivent être envoyés à la Commission comme justificatifs de l'usage du titre de voyage ;
7. Les candidat-e-s pour le domaine de l'Intelligence Artificielle peuvent exceptionnellement être inscrit-e-s dans un établissement situé en dehors de l'Union pour une formation de niveau Master ou Doctorat. Des modalités de prise en charge spécifiques s'appliqueront dans ce cas. Lorsqu'il s'agit d'un établissement situé hors de l'UEMOA, le bénéficiaire percevra une allocation de subsistance mensuelle de **six cent cinquante-six mille (656.000) francs CFA**, destinée à couvrir ses frais de subsistance, de stage et de logement. Le bénéficiaire ne perçoit cette indemnité que lorsque sa présence au lieu de formation est effective.
8. Les **candidatures féminines sont fortement encouragées**, en application de la Stratégie Genre de l'UEMOA 2018-2027 visant à faire de l'UEMOA « *un espace communautaire dans lequel les femmes et les hommes prennent part à l'émergence économique, en favorisant leur participation à la gouvernance régionale...* ».
9. A la fin du processus de sélection, la liste définitive des bénéficiaires du Programme sera publiée sur le site de la Commission de l'UEMOA : www.uemoa.int.

Ouagadougou, le **05 JUL 2023**

Le Président


Abdoulaye DIOP

